ART. 4 N° 54

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2015

## TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Commission	
Gouvernement	
Adopté	

AMENDEMENT

N º 54

présenté par M. Grandguillaume, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

## **ARTICLE 4**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« habilité »

les mots:

« participant à l'expérimentation ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.